

## SPELC Morbihan

### BULLETIN D'ADHÉSION 2017 / 2018

M <sup>me</sup> , M <sup>elle</sup> , M. :	Prénom :	
·		
Adresse e-mail (Important) :		
	privé, (enseignant ou personnel O	
Mme, Melle, M. :	Prénom :	
Adhère(nt) au Syndicat professionscolaire 2016-2017.	onnel de l'enseignement libre cat	holique du Morbihan pour l'année
□ Renouvellement (si adhérent 2016/2017) □ Nouvel adhérent		
□ Règle sa cotisation :		
- 0, 24 € x(In	dice) =€, enseignants, o	documentalistes, chefs d'établissement
•	nbre de points) =€, salariés	
- Cas particuliers (voir fiche expli	cative jointe) :	
par chèque - adressé à <b>Nathalie DANIEL - Lieu-dit KERIHUELO - 56330 PLUVIGNER</b> - établi à l'ordre du <b>SPELC 56</b>		
À Le .	Signatur	re:
Situation Professionnelle		
<ul> <li>Je suis personnel OGEC</li> </ul>	□ 1 <sup>er</sup> degré (école)	□ 2 <sup>nd</sup> degré (collège – lycée)
Ancienneté : Coe	fficient :	
<ul> <li>Je suis personnel d'enseignement</li> </ul>		□ 2 <sup>nd</sup> degré (collège – lycée)
□ Professeur des écoles	☐ Maître auxiliaire I ou II	□ Documentaliste
□ Instituteur	□ AE - CE	□ Suppléant ou délégué
□ Chef d'établissement	☐ Enseignant en Université	□ Étudiant ISFEC (CAFEP-CRPE)
⊐ Certifié	□ PLP	□ En retraite
⊐ Agrégé	□ Professeur de l'agricole	□ Autre :

# Cotisation syndicale 2017 / 2018 Fiche explicative

Son montant : 0,24 € x Indice de rémunération. <u>N'inscrivez pas les centimes.</u> ou 0,05 € x Coefficient de rémunération (salariés OGEC).

Cas particuliers:

- Stagiaire, Etudiant en Master, Suppléant ou Délégué auxiliaire : 72 €
- Personne à temps partiel : le montant est calculé au prorata du temps effectué, avec un

minimum de 72 €.

- Retraité: 72€

- Couple : une seule cotisation basée sur l'indice le plus élevé des deux.

#### La cotisation est à adresser à la secrétaire :

Nathalie DANIEL - Lieu-dit KERIHUELO - 56330 PLUVIGNER natgraidan@orange.fr

#### Important!

La cotisation se règle au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire, afin d'obtenir un reçu fiscal pour l'année en cours qui vous sera adressé par mail <u>en avril 2018.</u>

Possibilité de faire 2 chèques en indiquant les dates souhaitées de l'encaissement.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

#### Vous pourrez:

- soit **obtenir un crédit d'impôt** sur le revenu de **66** % de votre cotisation versée :

Ex : pour 72 € de cotisation minimale, crédit d'impôt de 47,52 €.

Coût réel de la cotisation : 24,48 €.

Les personnes qui *ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu* se verront rembourser le crédit d'impôt lié à la cotisation.

- soit l'intégrer dans vos frais professionnels.

#### Votre cotisation vous permet aussi :

- de *bénéficier* du contrat Mutuelles St Christophe " couverture protection juridique"
- d'*accéder* aux services que le Crédit Social des Fonctionnaires met à la disposition de ses adhérents dans les domaines du crédit et de l'assurance
- de recevoir L'éducateur chrétien, journal de la fédération nationale des SPELC
  - le "SPELC Infos BZH" et les "flash infos" (par courriel) préparés au niveau départemental
  - les documents spécifiques : dossier de rentrée salariés OGEC, lettres catégorielles éditées par la Fédération...
- d'être informé de la parution d'articles sur le blog www.spelc56.fr
- d'accéder à l'espace "Adhérents" sur le site de la Fédération www.spelc.fr
- d'interroger vos responsables départementaux sur toutes les questions qui vous préoccupent
- de **bénéficier** d'une évaluation retraite gratuite.